

maintenant des mesures nécessaires pour nous assurer qu'il leur sera plus facile désormais de travailler et d'être bien accueillis partout au Canada.

● (2150)

Nous vivons dans un pays essentiellement tolérant, pays dans lequel comptent les valeurs humaines et culturelles, pays où trouvent leur place l'individualité et les légitimes aspirations de tous. Ce sont là des valeurs importantes, suffisamment importantes pour figurer dans la constitution.

J'ai déjà dit que la motion à l'étude tend à rapatrier la constitution, chose sur laquelle la plupart sont d'accord. Elle comporte tout d'abord une charte des droits de l'homme, où sont prévus les droits d'établissement et les droits linguistiques, et ensuite l'engagement de promouvoir d'une part l'égalité de chances de bonheur et d'autre part le développement économique capable de réduire les inégalités qui peuvent régner sur ce plan.

L'écueil sur lequel ont échoué beaucoup de tentatives précédentes de rapatriement c'est évidemment la formule de révision. Ce qui est proposé dans la mesure à l'étude c'est que dans les deux premières années du rapatriement, les modifications constitutionnelles exigent le consentement de la Chambre des communes, du Sénat et de tous les gouvernements provinciaux. Il y aura de nouvelles conférences fédérales-provinciales, et à la fin du délai de deux ans la formule de révision serait ou bien celle choisie par toutes les parties prenantes, ou bien celle de la charte de Victoria. Il y a également une procédure de référendum national pour le cas où cela serait nécessaire, ce qui n'est pas fatal. J'espère que la bonne volonté ainsi que le sens bien canadien de la conciliation et du compromis harmonieux l'emporteront.

Les premiers ministres provinciaux sont élus pour représenter les intérêts provinciaux plutôt que pour s'occuper de l'intérêt national proprement dit, et ils savent négocier âprement pour leur région. Cela a pu parfois conduire à des situations incongrues ces 53 dernières années, lorsque 10 premiers ministres cherchaient à s'entendre sur le rapatriement de la constitution. On ne saurait reprocher aux premiers ministres provinciaux de chercher le maximum d'avantages aux conférences fédérales-provinciales. Mais l'impasse ne saurait durer encore 53 ans. Les 282 députés de la Chambre des communes sont élus pour réfléchir et pour travailler aux intérêts du pays tout entier. Beaucoup de discours entendus ici en portaient la marque et témoignaient de ce que nous disent nos commentateurs. Tout d'abord, que la population est lasse de l'indécision et demande le rapatriement de la constitution; et ensuite qu'elle demande à la Chambre de s'occuper aussi d'économie, d'emploi et d'énergie.

La Chambre a été convoquée une semaine plus tôt que prévu et, une fois la motion adoptée, un comité prendra la relève au cours des trois prochains mois, de sorte que d'ici la date prévue pour la remise de son rapport, la Chambre pourra s'occuper d'autres questions.

J'imagine que le débat constitutionnel continuera de se dérouler dans le contexte des travaux parlementaires normaux. J'espère également que, dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, les premiers ministres des provinces finiront par trouver un terrain plus stable pour s'entendre entre eux et avec le gouvernement du Canada.

La constitution

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi de participer au débat sur un projet de constitution pour le Canada. Je suis venu à la Chambre des communes rempli de sentiments patriotiques, désireux de canadianiser quelques-unes de nos institutions et surtout notre constitution, désireux également de voir le Canada assumer un contrôle plus direct sur son économie.

Un bon nombre de ces choses restent encore à réaliser. Mais, je constate qu'aujourd'hui nous sommes au beau milieu d'un débat dont l'objet est de canadianiser notre constitution. Voici, entre autres choses, ce que disait le premier ministre (M. Trudeau) au moment où il a annoncé qu'une résolution avait été déposée devant la Chambre:

Aujourd'hui, une résolution conjointe a été inscrite au *Feuilleton* du Parlement laquelle, si le Parlement l'approuve, constituera un moyen d'assurer l'avenir de notre pays. Le président a demandé au Parlement de se réunir dès lundi pour commencer le débat de la résolution.

C'était une semaine après la date à laquelle on avait envisagé initialement de convoquer le Parlement. Le premier ministre a poursuivi en disant:

Nous demandons à tous les députés de tous les coins du Canada de participer à cette décision historique.

L'expression «décision historique» ne peut se reporter qu'au débat sur la résolution présentée au Parlement. Moins de 12 p. 100 des députés ont pris la parole jusqu'ici. De fait, je suis le 31^e député à prendre part au débat. Vu que, par le passé, plus de 60 députés ont participé aux divers débats qui ont eu lieu à la Chambre, j'imagine que, si nous continuons au même rythme, le débat devra continuer au moins deux ou trois semaines encore pour permettre à tous les députés de prendre la parole.

Ce qui m'a frappé le plus jusqu'ici a été de voir dans quelle mesure tous les Canadiens, y compris tous les députés, ont réussi à s'entendre. Nous nous entendons sur bien des points et j'irais même jusqu'à dire qu'il y a consensus car je dois vous dire que j'ai consulté la version abrégée du dictionnaire Oxford qui se trouve sur le bureau pour trouver la signification du mot «consensus» en anglais. Selon ce dictionnaire, au sens gouvernemental, le consensus n'exige pas l'unanimité, il s'agit plutôt de l'opinion de la majorité.

Je suis convaincu que si l'on examine ce que pensent les divers gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les deux Chambres du Parlement, on constatera l'accord de la majorité. De fait, il me semble qu'il y a mieux qu'un consensus et qu'il y a même unanimité sur la question du rapatriement de la constitution. Bien entendu, la résolution a trait au rapatriement. Deuxièmement, il y a consensus pour dire que la constitution devrait être rapatriée avec une formule modificative. Je pense que la majorité convient qu'il faut une formule modificative. Cette formule ne serait pas celle que le gouvernement libéral a proposée sur sa seule initiative à la Chambre, en l'occurrence la formule de Victoria. Selon la majorité et selon les provinces, cette formule devrait être celle de Vancouver ou d'Alberta-Vancouver.

Faut-il faire preuve à ce point de parti pris et insister pour faire reconnaître nos droits d'auteur ou bien ces formules sont-elles, avouons-le, aussi valables l'une que l'autre? J'en suis convaincu. Je pense qu'elles peuvent toutes les deux donner satisfaction, mais je crois cependant qu'une d'elle est préférable et à mon avis c'est celle de Vancouver ou d'Alberta-Vancouver. Or, même si je représente une circonscription de